## Diagnostic de performance énergétique

Une information au service de la lutte contre l'effet de serre (6.3 bis public)

N°: 203 / 1

Réf. Ademe: 1525P6000006D

Référence du logiciel validé : Imm'PACT DPE Version 7A

Valable jusqu'au : 04/08/2025 Nature de l'ERP : Type W

Année de construction : avant 1948

Date de visite: 06/07/2015 Date d'établissement: 05/08/2015

Diagnostiqueur: JOFFROY SOPRANI CELINE

BUREAU VERITAS - DIJON

Tél.: 0380729450

Email: celine.soprani@fr.bureauveritas.com

Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences ont été certifiées par BV Certification 5 Chemin du Jubin 69574 DARDILLY CEDEX. Le N° du certificat est 2600119 délivré le 11/04/2013 et expirant le

10/04/2018.

Good

Adresse: CITE ADMINISTRATIVE SARRAIL - BAT A - 5 Rue du général Sarrail 25000 BESANÇON

☐ Bâtiment entier ☐ Partie de bâtiment (à préciser) :

Surface de plancher: 4973 m<sup>2</sup>

Propriétaire :

Nom : Administration Cité administrative Sarrail

Adresse: CITE ADMINISTRATIVE SARRAII -BAT A-5 Rue

du général Sarrail 25000 BESANÇON

Gestionnaire (s'il y a lieu) :

Nom:

Adresse:

## Consommations annuelles d'énergie

Période de relevés de consommations considérée : 2011-2012-2013-2014

Répartition faite au prorata de la surface des bâtiments du site en l'absence de sous comptage.

	Consommations en énergies finales	Consommations en énergie primaire	Frais annuels d'énergie (TTC)	
	détail par énergie en kWh <sub>EF</sub>	détail par énergie en kWh <sub>EP</sub>		
Electricité	104183 kWhef	268791 kWhep	13658 € TTC	
Gaz	453574 kWhef	453574 kWhep	21478 € TTC	
Abonnements	-	-	1222 € TTC	
TOTAL	557757 kWhef	722365 kWhep	36359 € TTC	

## Consommations énergétiques

(en énergie primaire)

pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, l'éclairage et les autres usages, déduction faite de la production d'électricité à demeure Émissions de gaz à effet de serre (GES)

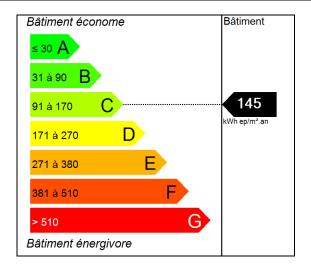
pour le chauffage, la production d'eau chaude sanitaire et le refroidissement, l'éclairage et les autres usages

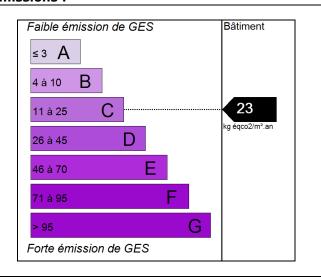
Consommation estimée :

145 kWhEP/m<sup>2</sup>.an

Estimation des émissions :

23 kgCO<sub>2</sub>/m<sup>2</sup>.an





## Diagnostic de performance énergétique (6.3 bis public)

## Descriptif du bâtiment (ou de la partie de bâtiment) et de ses équipements

Bâtiment	Chauffage et refroidissement	Eau chaude sanitaire, éclairage, ventilation		
Murs:	Système de chauffage :	Système de production d'eau chaude sanitaire :		
- Mur 1 : pierres de taille moellons un matériau, ép. 20 cm ou moins, isolation par l'intérieur (ITI), épaisseur d'isolation : 10 cm	Installation de chauffage - Chauffage 1, chaudière, énergie gaz naturel, chauffage individuel ; puissance nominale : 975 kW ; année de fabrication : entre 1986 et 1990	<ul> <li>Ecs 1, chauffe-eau standard, énergie électrique, Ecs individuel; accumulation : 100 l</li> </ul>		
Toiture :	Système de refroidissement :	Système d'éclairage :		
- Plafond 1, combles aménagés	- sans objet	-Eclairage 1, usage : eclairage,		
sous rampants, combles		Eclairage hétérogène (ampoules		
aménagés, isolation sur plancher		fluocompactes et tubes		
haut (ITE), épaisseur d'isolation : 20 cm		fluorescents)		
Menuiseries ou parois vitrées :		Système de ventilation :		
- Fenêtre 1 : bois, double vitrage,		- Ventilation mécanique auto		
épaisseur des lames d'air : 6 mm		réglable après 82		
- Porte 1 : simple en bois, avec		9		
moins de 60% de double vitrage				
Plancher bas :	Rapport d'entretien ou d'inspection	des chaudières joint :		
- Plancher bas1, voutains briques	non	-		
ou moellons, non isolé(e)				
Nombre d'occupants : 110	Autres équipements consommant de l'énergie :			
	-Bureautique 2, usage : bureautique, E	Equipements informatique		
Energies renouvelables	Quantité d'énergie d'origine renouvelable	le <b>0 kWh<sub>EP</sub>/m².an</b>		
Type d'équipements présents utili	sant des énergies renouvelables :			

# Pourquoi un diagnostic dans les bâtiments publics

- Pour informer l'usager, le visiteur ou l'occupant du bâtiment public,
- Pour sensibiliser le gestionnaire et lui donner des éléments d'information pour diminuer les consommations d'énergie,
- Pour permettre la comparaison entre les bâtiments, et susciter une émulation entre les différents opérateurs publics, les inciter au progrès et à l'exemplarité en matière de gestion ou de travaux entrepris

#### Factures et performance énergétique

La consommation est estimée sur la base de factures d'énergie et des relevés de compteurs d'énergie. La consommation ci-dessus traduit un niveau de consommation constaté. Ces niveaux de consommations peuvent varier de manière importante suivant la qualité du bâtiment, les équipements installés et le mode de gestion et d'utilisation adoptés sur la période de mesure.

## Constitution de l'étiquette énergie

La consommation d'énergie indiquée sur l'étiquette énergie est le résultat de la conversion en énergie primaire des consommations d'énergie du logement indiquée par les compteurs ou les relevés.

## **Énergie finale et énergie primaire**

L'énergie finale est l'énergie que vous utilisez chez vous (gaz, électricité, fioul domestique, bois, etc.). Pour que vous disposiez de ces énergies, il aura fallu les extraire, les distribuer, les stocker, les produire, et donc dépenser plus d'énergie que celle que vous utilisez en bout de course.

L'énergie primaire est le total de toutes ces énergies consommées.

#### **Énergies renouvelables**

Elles figurent sur cette page de manière séparée. Seules sont estimées les quantités d'énergie renouvelable produite par les équipements installés à demeure.

#### **Commentaires:**

Néant

## Diagnostic de performance énergétique (6.3 bis public)

### **CONSEILS POUR UN BON USAGE**

La gestion des intermittences constitue un enjeu capital dans ce bâtiment : les principaux conseils portent sur la gestion des interruptions ou des ralentis des systèmes pour tous les usages (chauffage, ventilation, climatisation, éclairage ou autres).

#### Gestionnaire énergie

 Mettre en place une planification énergétique adaptée à l'établissement.

### **Chauffage**

- Vérifier la programmation hebdomadaire jour/nuit et celle du week-end.
- Vérifier la température intérieure de consigne : elle peut être abaissée considérablement selon la durée de la période d'inoccupation, traitez chaque local avec sa spécificité (par exemple, température entre 14 et 16°C dans une salle de sport, réglez le chauffage en fonction du taux d'occupation et des apports liés à l'éclairage dans une salle de spectacle.
- Réguler les pompes de circulation de chauffage : asservissement à la régulation du chauffage, arrêt en dehors des relances.

#### **Ventilation**

 Si le bâtiment possède une ventilation mécanique, la programmer de manière à l'arrêter ou la ralentir en période d'inoccupation.

### Eau chaude sanitaire

- Arrêter les chauffes eau pendant les périodes d'inoccupation.
- Changer la robinetterie traditionnelle au profit de mitigeurs.

#### Confort d'été

 Installer des occultations mobiles sur les fenêtres ou les portes vitrées s'il n'en existe pas.

## **Eclairage**

- Profiter au maximum de l'éclairage naturel. Eviter d'installer les salles de réunion en second jour ou dans des locaux sans fenêtre.
- Remplacer les lampes à incandescence par des lampes basse consommation.

- Installer des minuteurs et/ou des détecteurs de présence, notamment dans les circulations et les sanitaires.
- Optimiser le pilotage de l'éclairage avec par exemple une extinction automatique des locaux la nuit avec possibilité de relance.

### **Bureautique**

- Opter pour la mise en veille automatique des écrans d'ordinateurs et pour le mode économie d'énergie des écrans lors d'une inactivité prolongée (extinction de l'écran et non écran de veille).
- Veiller à l'extinction totale des appareils de bureautique (imprimantes, photocopieurs) en période de non utilisation (la nuit par exemple); ils consomment beaucoup d'électricité en mode veille.
- Opter pour le regroupement des moyens d'impression (imprimantes centralisées par étage); les petites imprimantes individuelles sont très consommatrices.

## Sensibilisation des occupants et du personnel

- Sensibiliser le personnel à la détection de fuites d'eau afin de les signaler rapidement.
- Veiller au nettoyage régulier des lampes et des luminaires, et à leur remplacement en cas de dysfonctionnement.
- Veiller à éteindre l'éclairage dans les pièces inoccupées, ainsi que le midi et le soir en quittant les locaux.
- Sensibiliser les utilisateurs de petit électroménager : extinction des appareils après usages (bouilloires, cafetières), dégivrage régulier des frigos, priorité aux appareils de classe A ou supérieure.
- En été, utiliser les occultations (stores, volets) pour limiter les apports solaires dans les bureaux ou les salles de classe.

#### **Compléments**

Néant

## Diagnostic de performance énergétique (6.3 bis public)

### RECOMMANDATIONS D'AMELIORATION ENERGETIQUE

Sont présentées dans le tableau suivant quelques mesures visant à réduire vos consommations d'énergie.

#### Mesures d'amélioration

Isolation des rampants par l'intérieur

Commentaires : L'isolation des faux combles, des cloisons de redressement et des combles perdus ne doit jamais être négligée. Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2cm pour la ventilation de la charpente.

Isolation des combles

Commentaires : Veiller à ce que l'isolation soit continue sur toute la surface du plancher.

Isolation des murs par l'intérieur

Commentaires : Envisager une isolation des murs par l'intérieur avec des matériaux perméables à la vapeur d'eau.

Remplacement fenêtres et portes très performantes

Commentaires : Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air.

Remplacement radiateurs par émetteurs basse température

Rénovation de la Chaufferie

Commentaires : Remplacement des chaudières par des chaudières à condensation. Mise en place d'une régulation et remplacement des pompes de circulation par des pompes à vitesse variable.

Mise en place d'une régulation en fonction de la température extérieure (Installation de sondes de température intérieures et extérieures)

#### Commentaires:

Les consommations d'ECS ont été estimées selon la méthode des consommations réelles.

Les travaux sont à réaliser par un professionnel qualifié.

Pour aller plus loin, il existe des points info-énergie : www.infoenergie.org

Vous pouvez peut-être bénéficier d'un crédit d'impôt pour réduire le prix d'achat des fournitures, pensez-y ! www.impots.gouv.fr

Pour plus d'informations : <a href="https://www.developpement-durable.gouv.fr">www.developpement-durable.gouv.fr</a> ou <a href="https://www.ademe.fr">www.ademe.fr</a>

Tableau récapitulatif de la méthode à utiliser pour la réalisation du DPE :

	Bâtiment à usage principal d'habitation						
	DPE pour un immeuble ou une maison individuelle		chauffage ou de production d'ECS sans comptage	DPE non réalisé à l'immeuble			
				Appartement avec systèmes individuels de chauffage et de production d'ECS ou collectifs et équipés de comptages individuels		Appartement avec système collectif de chauffage ou de production	Bâtiment ou partie de bâtiment à usage principal <b>autre que</b>
	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	individuel quand un DPE a déjà été réalisé à l'immeuble	Bâtiment construit avant 1948	Bâtiment construit après 1948	d'ECS sans comptage individuel	d'habitation
Calcul conventionnel		x	A partir du DPE à		x		
Utilisation des factures	x		l'immeuble	x		x	x

Pour plus d'informations :	
www.developpement-durable.gouv.fr,	rubrique performance énergétique
www ademe fr	

## **ATTESTATION SUR L'HONNEUR**

Je, soussigné JOFFROY SOPRANI CELINE, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard de l'article L 271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation.

J'atteste également disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des constats et diagnostics composant le dossier.

Conformément à l'exigence de l'article R 271-3 du même code, j'atteste n'avoir aucun lien de nature à porter atteinte à mon impartialité et à mon indépendance, ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à moi, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il m'est demandé d'établir le présent diagnostic.

En complément à cette attestation sur l'honneur, je joins mes états de compétences validés par la certification, ainsi que mon attestation d'assurance.



#### **CERTIFICAT DE COMPETENCES**



## ATTESTATION D'ASSURANCE



ATTESTATION D'ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE CONTRAT: HA RCP0084283

LE PRENEUR D'ASSURANCE

BUREAU VERITAS Assure:

LES CONDITIONS DE GARANTIE

Catégorie

Assurances Professionnelles by Hiscox Diagnostiqueurs immobilier

ACTIVITES DE L'ASSURE

Missions de Diagnostics techniques, réglementaires ou non portant sur

Diagnostics « Amiante »:

Diagnostic réglementaire avant travaux ou démolition

Repérage amiante (intégration au DTA ou DT parties privatives) Assistance technique pour travaux de traitement de l'amiante

Repérage amiante avant/après travaux ou démolition

Réalisation ou mise à jour du dossier amiante Examen visuel après travaux de désamiantage Mesures de la concentration des fibres d'amiante dans l'air des immeubles bâtis

Prélèvement et analyse d'eau afin de rechercher la présence d'amiante en suspension Analyse d'échantillons prélevés peur l'assuré Mesures d'exposition à l'amiante des travailleurs à leurs postes de travail

Vérification périodique de l'état de conservation des matériaux contenant de l'amiante dans les

Diagnostic amiante réglementaire de transaction bâtiments

Diagnostic amiante sur équipements industriels

Diagnostic portant sur la gestion des déchets issus de la démolition de catégories de bâtiments (décret 2011-610 du 31 mars 2011) : Concernant cette dernière mission, il est précise que les garanties s'appliquent y compris lonsque la missions porte sur des démolitions ne comportant pas de déchets

Autres diagnostics

Diagnostic radon bâtiments Diagnostic Monoxyde de carbone Diagnostic accessibilité des handicapés ERP Existants

Diagnostic accessibilité des handicapés des voiries

Diagnostic de l'état de l'installation intérieure d'électricité / de gaz Diagnostic de l'État des Risques Naturels et Technologiques (ERNT) Diagnostic de Performance Energétique (DPE), Location, Cession immobilière, Affichage, Neuf,

Centres commerciaux. Mise à jour du DPE

Diagnostic des installations d'assainissement non collectif (ANC) Etat parasitaires Termites + Xylophages Constat Etat parasitaires Termites + Xylophages hors DDT

Diagnostic Plomb avant / après travaux ou démolition Constat des Risques d'Exposition au Plomb (CREP)

Dans les parties communes En cas de location / vente

Risque d'intoxication au plomb dans les peintures.

Etat des lieux Métrages Loi Carrez / Loi Boutin

Adresse postale : 12, qual des Queyries - CS 4117 - 33072 Bordeaux - Tei : 0810 S9 20 10 Histox Europe Underwing Infined "Histox Eurox France, is the busble of Gard "7502 Paris Siège pootal : 1, Graf Si. Heins I., Londras EG34 GHX, Royunne Uni Numbor of mergistrement en Anglemer; 677265 F. K. CS Fartis S4 773 661 Mer VA Infinedommunaturae FESS2477368 - 1.N FCA, 450964 - www.oras.fr

34/42/2014 11:31 RCP0084283



Millièmes de copropriété

Prêts conventionnés (normes d'habitabilité) Sécurité piscine

Diagnostic de la qualité de l'air intérieur dans les locaux d'habitation ou recevant du public. Diagnostic technique Loi SRU

Analyses et/ou prélèvements d'échantillons

Missions de recherche d'Amiante : il est précisé que l'assuré peut réaliser des carottages dans les

voiries, trottoirs, chaussées pour analyse des échantillons en Laboratoire. Ces prestations peuvent également être sous-traitées, de même que l'analyse en laboratoire. Conseil en Performance Energétique

l'outes missions connexes d'assistance technique et/ou de conseil aux clients découlant des missions de diagnostics ci-dessus et, ce, y compris les estimations financières liées aux propositions de solutions techniques formulées par l'Assuré.

PERIODE DE VALIDITE

La présente attestation est valable pour la période du 01 Janvier 2015 au 31 Décembre 2015.

Les garanties sont acquises selon les Conditions Particulières (établies sur la base du questionnaire préalable d'assurance), des Conditions Générales N° RC1006 et du(des) module(s) n° DIA0607 "Assurances Professionnelles by Hiscox - Diagnostiqueurs immobilier

Fait à Paris, le 31/12/2014 Pour les Assureurs Duo soud TABLEAU DES GARANTIES Diagnostiqueurs immobilier

HA RCP0084283

RESPONSABILITE CIVILE PROFESSIONNELLE edou RESPONSABILITE CIVILE APRES LIVRAISON (Les garanties S'appliquent par sinistre et par année d'assurance.)

- Etendue des garanties

consécutifs ou non

1 000 000,00 Euros

Tous dommages corporels, matériels et immatériels

1 000 000,00 Euros

34/12/2014 11:31 RCP0084283

Adresse postale: 12, qual des Queyries - CS 41177 - 33072 Bordeaux - Tél : 0810 50 20 10
Hiscox Europe - Underwing inclinate - Hiscox Fance - 15, ure Louis le Grand - 75002 Paris
Siège social: 1, Great St. Heien's, Londess EC34-614X Royaume Uni
Numeiro d'enregistrement an Angletere : 877 2051 - R. C. S Paris 524 737 881
N° TVA intracommunautaire FRSS52477881 - N° FCA 490964 - www.orias.fr